

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le mardi, 12 décembre 2017, à 15h30, à la salle multifonctionnelle, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

M. Yanick Baillargeon, maire
M^{me} Katia Duchesne, conseillère
MM. Serge Allard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

Sont absents :

M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Yoland Bau, conseiller
Michel Simard, conseiller

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion règlement de taxation 2018 et présentation
2. Avis de motion règlement décrétant un Code d'éthique et de déontologie municipal
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 708 300 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017
4. Résolution d'adjudication Règlements d'emprunt 2017-001 et 2017-007

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2017-12-262

AVIS DE MOTION REGLEMENT DE TAXATION 2018 ET PRESENTATION

Avis de motion est donné par Pierre-Paul Lalancette que lors d'une prochaine séance, un règlement sur les taux de taxation 2018 sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-12-263

AVIS DE MOTION REGLEMENT DECRETANT UN CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE MUNICIPAL

Avis de motion est donné par Katia Duchesne que lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie municipal pour les élus sera adopté. Le projet de Code d'éthique et de déontologie municipal sera présenté au public lors de la prochaine séance du conseil prévue pour le 15 janvier 2018.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-12-264

RESOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHEANCE RELATIVEMENT A UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 708 300 \$ QUI SERA REALISE LE 19 DECEMBRE 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de La Doré souhaite emprunter par billet un montant total de 708 300 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2017-001	376 000\$
2017-007	332 300\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^e alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-001 et 2017-007, la Municipalité de la paroisse de La Doré souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^e alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	38 900\$
2019	40 100\$
2020	41 400\$
2021	42 700\$
2022	44 000\$
	(à payer en 2022)
2023	501 200\$
	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-001 et 2017-007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

POINT 4.0

RÉSOLUTION 2017-12-265

RESOLUTION D'ADJUDICATION RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2017-001 ET 2017-007

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8100 %

Montant :	708 300 \$	Date d'émission :	19 décembre 2017
-----------	------------	-------------------	------------------

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 708 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

38 900 \$	2,81000 %	2018
40 100 \$	2,81000 %	2019
41 400 \$	2,81000 %	2020
42 700 \$	2,81000 %	2021
545 200 \$	2,81000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,81000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 900 \$	2,00000 %	2018
40 100 \$	2,10000 %	2019
41 400 \$	2,25000 %	2020
42 700 \$	2,40000 %	2021
545 200 \$	2,70000 %	2022

Prix : 98,64800

Coût réel : 2,96932 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE-DU-ROY

38 900 \$	2,97000 %	2018
40 100 \$	2,97000 %	2019
41 400 \$	2,97000 %	2020
42 700 \$	2,97000 %	2021
545 200 \$	2,97000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,97000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne, appuyé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 708 300\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-001 et 2017-007. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale